Le Sart-Tilman bouge, faisons le bouger ensemble !!!

CQST flash

- N° 27 - Décembre 2017 -

Le mot du Président.

Comme un peu partout, les problèmes de mobilité sont de plus en plus aigus dans notre quartier : augmentation du nombre d'habitants, augmentation du nombre de personnes qui viennent travailler ou étudier au Sart Tilman, du augmentation trafic de transit, majorité Malheureusement, la grande des déplacements s'effectue en voiture. Si les concepts de « mobilité douce », de « transports en commun », de « Green Transport », ... sont de plus en plus à la mode, ils éprouvent la plupart du temps bien des difficultés à se concrétiser. Nos infrastructures sont la plupart du temps inadaptées pour permettre une mobilité douce efficace et en toute sécurité. Un bel exemple est le stationnement sauvage, incivique pourrait-on dire, de voitures qui envahissent de plus en plus l'espace public en mettant en danger la vie des usagers faibles tels les piétons et les cyclistes.

Il n'est actuellement pas prévu que notre quartier soit desservi par le tram alors que le Sart Tilman est pourtant un des pôles d'emplois les plus importants de la province de Liège. Une ligne de tram reliant le CHU, les différents pôles de l'université, le parc scientifique, les quartiers d'habitations, dont le nombre d'habitants ne cesse de croître, à la gare de Liège-Guillemins et au centre de la ville n'aurait pourtant pas été du luxe! Sans compter la diminution de la pollution sonore et de l'air que cela aurait apporté à notre quartier et à la région toute entière.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises le Commissaire de Police d'Angleur pour lui faire part notamment des problèmes de mobilité croissants que rencontre notre quartier.

Nous tenons à le remercier, ainsi que toute son équipe, pour les actions qu'ils ont entreprises pour améliorer la situation. Ils ont notamment sensibilisé les habitants par le dialogue à l'importance de laisser un espace libre pour que les piétons puissent passer en sécurité sans devoir risquer leur vie en marchant sur la chaussée. C'est là une contribution de notre police locale qui mérite d'être soulignée. Il reste bien entendu à chacun d'entre nous à faire preuve de civisme et de respect des autres, en particulier des usagers faibles. Et cela, ce n'est pas le rôle de la police mais de chaque habitante et habitant.

Suite à des demandes répétées du CQST, les potelets ont été remplacés à l'entrée du Parc Françoise afin, là encore, de préserver un espace minimum pour les piétons. Une fois encore, nous devons respecter ces installations et, spontanément, veiller à laisser libre une bande large de 1,50 mètre pour permettre le passage des piétons, même là où il n'y a pas de potelets. 2017 touchant à sa fin, je remercie nos Administrateurs et Administratrices qui se sont dévoués tout au long de l'année et en particulier Claude qui se bat depuis des années pour la mobilité douce au Sart Tilman. Au nom du CQST, il me reste à vous inviter à notre Assemblée Générale qui se tiendra le jeudi 18 janvier 2018 à 20h00 au Clos du Sart, à vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année et à vous présenter tous nos vœux de santé et de bonheur pour 2018!

S. DOZIN, président.

Lotissement du Pré Aily.

Les travaux de voirie sont terminés et la réception provisoire était prévue en novembre.

La réception définitive des travaux aura lieu deux ans après la réception provisoire.

C'est alors que le promoteur cédera les lisières et les lots prévus gratuitement à la Ville de Liège.

Une demande de permis unique a été introduite par la s.a. SOLICO – MOURY – FEDERAL REAL ESTATE pour la construction du premier immeuble de 37 appartements sur les sept prévus et situé sur la place publique du lotissement.

Une enquête publique a été réalisée du 11 mars au 28 mars 2017.

Cette demande de permis dérogeait sur de nombreux points.

Suite à l'octroi du permis unique par la Ville de Liège le 2 juin 2017, le CQST a introduit un recours auprès de la Région wallonne.

Le fonctionnaire délégué sur recours de la Région wallonne relève 11 dérogations au lieu de 4 mentionnées dans la demande de permis :

- La profondeur des bâtiments est de 20,35 m au lieu de 20 m;
- Les volumes bâtis comportent 3 étages complets (R+3) au lieu de R+2 ½;
- La hauteur sous corniche de la façade située sur le front de bâtisse atteint localement 12,45 m et 13,35 m au lieu de 10,5 m;
- Le projet propose des toitures plates sur l'entièreté du bâtiment au lieu d'une toiture à versant de pente identique comprise entre 20° et 35°;
- 4 matériaux de façade différents au lieu de 3;

- Types de matériaux de façade non conformes;
- Matériau des toitures non conforme ;
- Déboisement d'une partie de la zone boisée de cour et jardins au delà d'une largeur de 1,5 m à partir de la zone constructible;
- Zone boisée de cour et jardins déboisée sur 551 m² pour un accès pompier à l'arrière du bâtiment;
- Accès déplacé du parking sous l'immeuble.

Le fonctionnaire délégué sur recours de la Région wallonne a recommandé l'annulation du permis parce que, nous citons « il est purement et absolument contraire au bon aménagement des lieux et aux principes et aux options essentielles du lotissement d'accepter, en position centrale et en tant que note de départ, un projet aussi dérogatoire ».

Le Ministre a néanmoins accordé le permis sans aucun amendement considérant que, nous citons, « globalement, le projet n'est pas de nature à mettre en péril les options d'aménagement essentielles adoptées dans le permis de lotir ; que l'autorité compétente sur recours constate que les dérogations nécessaires à la réalisation du projet sont de nature à apporter une plus grande richesse, tant pour l'architecture du bâtiment que pour la qualité des logements ».

Le CQST a introduit un recours en annulation près du Conseil d'Etat le 8 décembre 2017.

P. Devos



Extension EUROGENTEC.

A l'invitation d'Eurogentec, des voisins directs ainsi que des représentants du CQST se sont rendus le mardi 17 janvier 2017 à une réunion d'information à propos de la nouvelle extension en projet au n°14, rue Bois Saint-Jean....afin d'augmenter la production de vaccins.

L'extension est justifiée par le développement et la mise au point de procédés de fabrication de nouveaux vaccins entrant en phase de test portant sur un échantillon de population plus important (100 personnes). Cela nécessite de passer d'une capacité de production de 500 litres/an à 2000 litres/an et s'accompagne de l'embauche de 40 personnes supplémentaires.

Eurogentec a racheté l'ancien bâtiment d'EVS qui jouxte son terrain et qui hébergera des bureaux ainsi que l'accueil de la clientèle.

Un nouveau bâtiment accolé au site actuel d'Eurogentec sera également construit et abritera le nouveau site de production.

Ce nouveau bâtiment et celui d'EVS seront reliés par une passerelle couverte.

L'entreprise a déclaré sa volonté de limiter:

 les nuisances sonores : respect des normes en vigueur, choix d'équipement faisant peu de bruit, mise en place de panneaux acoustiques, étanchéité complète de la nouvelle zone de laboratoires et des sources de bruit qui seront « encapsulées » dans le nouveau bâtiment au second étage;

- l'impact visuel en réduisant la surface au sol et l'éclairage extérieur;
- le flux des véhicules poids lourds ainsi que les nuisances dues aux chantier de construction.

Une zone à l'arrière du bâtiment sera déboisée afin de créer un parking supplémentaire pour 50 véhicules qui s'étendra jusqu'au sentier de promenade existant actuellement.

Le CQST a introduit un recours auprès de la Région wallonne parce que les attendus du permis accordé par la Ville de Seraing ne répondaient pas aux questions posées lors de l'enquête publique.

Le CQST interrogeait sur la nécessité du déboisement pour réaliser un parking alors qu'il en existe un à l'arrière du bâtiment EVS racheté.

La Région wallonne a confirmé le permis en demandant à la société Eurogentec des points d'amélioration en ce qui concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite tout en ne répondant pas de manière satisfaisante aux questions posées par le CQST.

Les travaux d'abattage ont débuté en novembre 2017. Les terrassements du nouveau parking sont en cours.

La fin des constructions est prévue en janvier 2019. L'installation des équipements en février 2020.

P. Devos.



26 novembre 2017 : promenade dans l'éco-quartier et le domaine universitaire.

Comme l'an dernier, votre comité a organisé une promenade pédestre guidée dans notre quartier. Cette année, les thèmes en sont le nouvel éco-quartier en partie déjà occupé et toujours en cours d'achèvement ainsi que le musée en plein air du Sart-Tilman qui fête cette année son 40ième anniversaire d'existence.

Le dimanche, dès 13 h 45, une bonne trentaine de participants se sont rassemblés devant et dans le Clos du Sart. Le temps est relativement clément pour la saison : il fait froid mais, il ne pleut pas. Nous formons trois groupes d'une dizaine de personnes qui s'ébranlent de 10 minutes en 10 minutes sous la conduite d'un guide à partir de 14 h 10.

Notre premier arrêt se situe à hauteur du rond-point. La décoration de celui-ci est une œuvre qui fait partie du Musée en plein air du Sart-Tilman. Cette œuvre de Claire Mambourg a malheureusement au fil du temps été fortement détériorée par des automobilistes pressés qui utilisent leur voiture comme une boule de bowling pour faire tomber les arbres. Le dernier « massacre » date de 2 jours avant notre passage.

Nous poursuivons ensuite notre promenade en direction de l'éco-quartier. Sur la gauche, deux bâtiments gris attirent bientôt notre attention, ce sont les immeubles à front de rue de l'éco-quartier. Ils sont précédés d'un parking comprenant 27 emplacements publics et encadrent une jolie cours intérieure bordée de bâtiments de 2 niveaux aux couleurs variées. Cette ensemble constitue la phase 1 de l'éco-quartier et ses premiers occupants y sont entrés en octobre 2016. Nous poursuivons notre promenade en direction de la phase 2, constituée de 4 blocs de maisons destinées « kangourou » à une occupation intergénérationnelle. Nous contournons ensuite les homes des étudiants pour apercevoir l'œuvre « Panoramic Refuge » de l'intérieur de laquelle le visiteur peut admirer le panorama comportant notamment le terril de Wérister entouré d'une part prépondérante de ciel. Nous observons sur notre gauche un chantier de construction d'un bâtiment destiné à recevoir 49 chambres pour étudiants.

A droite, nous longeons la phase 3 de l'éco-quartier qui est en cours d'achèvement puis empruntons un sentier traversant l'œuvre « Chemin de traverse », composé de deux rangées de blocs alignés. Nous entrons dans le bois puis par un passage un peu difficile, nous pénétrons sur la place du Rectorat. Sur notre droite trône le bâtiment « Trifacultaire » tandis que sur la gauche contre-bas apparaissent la faculté Psychologie suivie de la faculté de Droit. Ce côté gauche est bordé de 6 œuvres intégrées dans le site dès sa conception : « Labyrinthe » (marbre et granit), « Psy » (bois), « Liaison V » (marbre et bois), « Idée de porte » (béton et acier), « Tour kaléidoscopique » (asbeste, béton, plexiglass et acier), « Colombe, rêve venu de bientôt » (cuivre), « Droit et Justice pour l'humanité » (pierre, bronze).

Nous nous dirigeons ensuite vers l'esplanade située à l'entrée des grands auditoires en pouvant observer un choix assez éclectique d'œuvres avec notamment une gravure sur acier interrogeant le futur de la démocratie en 2030. Nous parcourons ensuite les cours de la faculté de Chimie avec notamment le « Le ferry boîte » (acrylique sur béton), puis retournons aux grands auditoires devant « Le Mur de pierre d'âge viséen » (pierre calcaire).

A cause de l'obscurité, les deux derniers guides raccourcissent la promenade. Nous sortons de la faculté de Chimie par le « Rêve de pierre secrète », immense bloc de marbre, cassé en deux et laissant un étroit passage entre les deux morceaux au dos desquels il est gravé « PASSAGE INTERDIT ». Nous quittons l'enceinte de l'ULg et au retour, passons devant le monument commémorant la bataille de Sart-Tilman qui s'est déroulée dans la nuit du 5 au 6 août 1914.

A la nuit tombante, les trois groupes rentrent au Clos du Sart. Un café brûlant ou un verre de vin réconfortant, accompagné d'une pâtisserie savoureuse est offert aux marcheurs aux visages vivifiés par le grand air. Ils continuent alors à échanger leurs impressions sur cette sortie réussie.





L'an prochain, nous nous promettons de renouveler une promenade de ce type pour permettre à chacun d'approfondir sa connaissance du Sart-Tilman.

C. Stolz.

Projet de monument rappelant la bataille du Sart-Tilman (nuit du 5 au 6 Août 1914)

Le 10 août 2014, le Comité de Quartier du Sart Tilman a organisé une cérémonie du souvenir commémorant le centenaire de la Bataille de Sart Tilman.

Une conférence, un hommage aux Monuments aux Morts du Sart Tilman, avec sonnerie et dépôt de fleurs, une réception officielle, une promenade historique et une exposition ont émaillé cette après-midi mémorable. En outre, la publication d'une brochure racontant les différentes phases de la bataille a complété le programme de la commémoration. Vous avez été très nombreux à participer à cette cérémonie.

En prolongation de cet événement, le Comité de Quartier du Sart Tilman a décidé de créer un petit monument rappelant le souvenir du centenaire de cette bataille et du sacrifice de ceux qui surent tenir tête victorieusement à l'envahisseur. Pour ce faire, nous avons introduit une demande d'occupation de la voie publique pour ce monument auprès des autorités de la Ville par l'intermédiaire de notre manager de quartier. Cette demande a été réitérée à plusieurs reprises mais, est restée sans réponse. En désespoir de cause, nous nous sommes alors tournés vers l'Université de Liège, où les combats se sont déroulés en grande partie et qu'une allée du 6 Août y rappelle cet événement. Monsieur le Recteur a marqué son accord pour installer notre pierre commémorative sur le domaine de l'ULiège et

nous espérons inaugurer cette pierre en 2018.

F. Nihoul.

Le CQST fête ses 20 ans!

20 ans, ça se fête! 20 ans d'existence et d'actions menées par le quartier, pour le quartier. Le comité de quartier a décidé, pour l'occasion, de rassembler les habitants pour fêter ensemble cet **anniversaire ce samedi 14 avril 2018**. Au programme, un bon repas convivial, des animations pour petits et grands, un DJ aux goûts musicaux éclectiques qui ravira les jeunes, et les moins jeunes. Surtout, c'est l'occasion de se retrouver, d'échanger, de profiter!

Bloquez déjà la date! Les informations suivront prochainement...

F. Ledent

Rencontre au commissariat de police d'Angleur.

Le 4 septembre 2017, Serge Dozin, Francine Nihoul et Claude Stolz ont été reçus au commissariat d'Angleur, par Monsieur le Commissaire de Police Dirigeant A. Debarsy et Monsieur J. Widar, Inspecteur Principal. Mme E. Sougné, manager du CQST pour la ville de Liège assistait également à la réunion.

Monsieur Debarsy renouvelle son souhait de conserver des contacts soutenus avec les citoyens de sa circonscription et est disponible. Les problèmes suivants sont évoqués :

- C. Stolz expose au moyen de photos la situation du stationnement devant le pointposte et le Campus où des voitures encombrent souvent l'accotement et imposent aux piétons d'emprunter la chaussée à un endroit particulièrement dangereux car situé dans carrefour avec rétrécissement de largeur de voirie.
- Rue Belle Jardinière, le stationnement sur les trottoirs est également fréquent. Pour le commissaire, ce stationnement est contraire au code de la route. Une campagne toutes-boites de prévention sera organisée.
- Des potelets sont manquants rue F. Bernheim (en face de l'école) et rue de Sordeye. Ils doivent être remplacés. Notre demande auprès de l'échevinat des Travaux date du mois d'avril.
- Le problème des haies qui empiètent sur

- les trottoirs est récurrent. On va rappeler les règles aux propriétaires. Notamment rue Belle Jardinière, une haie envahit complètement le trottoir.
- C. Stolz demande s'il serait envisageable de convertir le Parc Françoise et la rue du Sart-Tilman côté église (quartiers en culs-de-sacs) en « Zone résidentielle » (20 kms/h et priorité aux piétons). Nous avons déjà deux quartier en zone résidentielle : l'extension Cense Rouge et l'éco-quartier. Monsieur Debarsy se renseignera.
- Le stationnement dans les culs-de-sacs des rues F. Bernheim, des Airelles, des Bouleaux, et de la Sablonnière au droit de la Voie de Liège ne peut être réglementé. Les règles du code de la route sont d'application. S. Dozin estime qu'il n'est pas possible d'interdire le stationnement à cet endroit. Mr Debarsy signale que les poteaux indiquent une fin de segment et que, dans ces conditions, les utilisateurs de la Voie de Liège doivent s'avancer prudemment.

Mr A. Debarsy, accompagné du responsable signalisation va se rendre sur place pour évaluer les problèmes. Une campagne de prévention dans les différents commerces sera instaurée, s'il n'y a pas d'amélioration, le placement de potelets sera envisagé. Nous en serons avisés ultérieurement.

F. Nihoul.





Incendie au parc Françoise.

Le vendredi 20 octobre dernier, un incendie s'est déclaré dans la toiture d'un immeuble situé dans le parc Françoise, en bordure de la voie de Liège, sentier longeant le lotissement du Pré Aily. Vers 21 h, l'alerte au feu a été donnée par des voisins habitant dans le haut de la rue. Ceux-ci-ont prévenu les habitants, la maison a été évacuée et les pompiers alertés. Venant du poste avancé de la Cense Rouge avec deux véhicules, ces derniers ont pu maîtriser rapidement le feu d'autant plus qu'une bouche d'incendie était disponible en face de la maison sinistrée. Après enlèvement des potelets amovibles, un des véhicules s'est également engagé dans le chemin piétonnier de la voie de Liège pour atteindre plus aisément l'arrière de la maison.

Habitant l'immeuble situé en face de la maison incendiée, en rentrant vers 23 h, j'ai été interpellé par la présence des véhicules de pompiers, tous feux allumés. Je me suis enquis des circonstances et ai constaté que l'intervention des pompiers avait pu se faire sans entraves susceptibles de les retarder dans leur action.

A plusieurs reprises dans nos contacts avec les autorités, nous avons évoqué le problème du stationnement sauvage des véhicules sur les trottoirs et accotements. Ils gênent le cheminement des piétons qui doivent souvent emprunter la chaussée en toute insécurité. Force est de constater que ce type de stationnement pourrait aussi constituer pour les pompiers une entrave à l'accès à certaines bouches d'incendies. En effet, au Sart-Tilman, en de nombreux endroits,

les bouches d'incendie sont encastrées sur les trottoirs et accotements. Il est évident que les taques protégeant ces bouches doivent en permanence rester libre d'accès. Pour pouvoir les identifier et reconnaître leur emplacement, les photos ci-dessous vous montrent leur aspect : il existe essentiellement deux modèles :

- grandes taques en 2 parties (dimensions: 70 x 40 cm): ce type de taque est présent aux parcs Astrid et Françoise et allée de la Cense Rouge, elle porte en relief la mention « BOUCHE A INCENDIE »
- petites taques à ouverture ovale (dimensions : 40 x 28 cm) : ce type de taque est présent rue de la Belle Jardinière et route du Condroz, elle porte en relief la mention « BOUCHE D INCENDIE »ou un grand « H ».

La plupart sont signalées par une plaque émaillée comportant la lettre « H » en blanc sur fond rouge et placée à hauteur de la taque sur l'immeuble, sur une borne jaune en béton ou sur un muret. Le fait que ces taques sont parfois placées à des endroits non pavés, ni asphaltés (route du Condroz ou allée de la Cense Rouge, par exemple) pourrait les rendre invisibles si elles sont recouvertes de terre ou de gravier.

Le troisième type de bouche à incendie présent au Sart-Tilman est la borne rouge en saillie : elle est présente dans l'extension Cense Rouge, le Sart aux Fraises, l'éco-quartier et le futur lotissement Pré Aily.

C. Stolz.







Aménagement rue du Sart-Tilman entre le rond-point et rue de l'Aunaie.

L'an dernier, dans le cadre de l'article sur l'écoquartier, nous vous annoncions que les autorités prévoyaient un réaménagement de la rue du Sart-Tilman entre le rond-point et la rue de l'Aunaie avec la création de deux arrêts de bus type PMR et de nouveaux trottoirs côté pair (côté école et crèche). Les arrêts PMR ont été réalisés. Malheureusement, l'arrêt vers Liège n'a pas été installé à l'endroit où l'étude d'incidences sur l'éco-quartier le recommandait, à savoir à hauteur de la future supérette. Cet arrêt a été établi à l'endroit où le trottoir est le plus étroit (1,50 mètre de large). Nous sommes intervenu par pour demander de suivre courrier recommandation de l'étude d'incidences mais sans succès.

L'aménagement des trottoirs côté pair prévu en 2017 a été reporté en 2018. Malgré plusieurs demandes, nous n'avons pu avoir plus d'informations sur ce projet.

Rappelons que nous avons contacté antérieurement les autorités pour leur signaler plusieurs problèmes :

 stationnement de véhicules sur le trottoir le long de l'îlot, face au Marco Polo (solution évoquée : création d'un nouveau trottoir vers l'intérieur de l'îlot et réservation de l'ancien trottoir pour le stationnement, comme cela existe de l'autre côté de la rue),

- stationnement sauvage face au point poste et au Campus: de manière régulière, des véhicules stationnent en épi et empêchent le passage des piétons sur l'accotement,
- vitesse excessive dans la rue: la majeure partie de ce tronçon est en zone 30 km/h (crèche + école primaire) mais, cette limite y est peu respectée. Ceci est dû au fait qu'entre l'arrêt vers Liège et le rond-point, le stationnement se fait souvent sur l'accotement et non plus sur la chaussée (le marquage au sol de la façon de stationner est effacé). Suggestion: devant l'arrêt de bus, créer une avancée du trottoir comme cela est fait en face à l'arrêt vers le CHU, de manière à réduire la largeur de la chaussée.

Nous resterons attentifs à l'évolution de cet aménagement.

C. Stolz.

Aménagement de la voie de Liège.

Fin 2016 à début 2017, les autorités ont fait aménager la voie de Liège, chemin public qui sépare le parc Françoise du lotissement Pré Aily. Après un débroussaillage du chemin et pose d'un soubassement, un revêtement en dolomie a été posé sur une largeur de 2,50 mètres. A la jonction avec les voiries riveraines, des potelets, en partie amovibles, ont été placés pour éviter le trafic automobile. Ce chemin est connecté à deux autres voiries en dolomie qui aboutissent sur les placettes du lotissement Pré Aily. Cette nouvelle voirie a eu du succès pendant la bonne saison car elle a été fort fréquentée par de nombreux promeneurs et cyclistes.

Remplacement de potelets abîmés ou manquants.

Au fil du temps, dans les rues de Sordeye, du Sart-Tilman et F. Bernheim, des potelets en bois se sont détériorés et plusieurs d'entre eux manquaient à l'appel. Nous avons demandé à la mi-avril au service des travaux le remplacement des potelets manquants. Au second semestre, le services des travaux a entamé une campagne de remise à niveau des potelets en remplaçant les potelets

manquants et usagés. Ce travail est maintenant terminé.

A présent, pratiquement tous les potelets présents sur le plateau du Sart-Tilman sont neufs puisque de nouveaux potelets avaient été installés, il y a peu, lors de la rénovation de la voirie de la rue du Sart-Tilman, côté église.